

LA COMMUNE

de Sannois

NUMERO SPECIAL 13/12/1967

BULLETIN DE LA RÉFORME COMMUNALE DE SANNOIS

VEUT-ON, A ACHERES

UN NOEL DE PAGAYE.....?

Il y a plus d'un an, les travailleurs de la route de Saint-Germain, grâce au soutien moral de toute la population d'ACHERES, loyalement informée par leurs soins, imposaient au Maire d'ACHERES et à sa fâcheuse équipe extramunicipale, la signature d'un accord que l'on pouvait qualifier de véritable "Traité de Paix", puisqu'il était sensé mettre fin à trois années de persécutions municipales.

Dans les deux mois qui suivaient, un Maire, simplement loyal, aurait honoré ses engagements, d'autant plus aisément qu'il ne lui en coûtait rien, ni à lui, ni à ses administrés, bien au contraire.

Or, depuis un an, Mme VOLAT et sa fâcheuse équipe s'ingénient à éluder leurs obligations en retardant, en compliquant, en tentant de faire échouer toutes les procédures.

Dieu sait combien il est facile à un Maire de bloquer une procédure administrative quelconque : les formalités administratives sont d'une telle complexité que, pour peu qu'un Maire malveillant s'ingénie à y appliquer un zèle vicieux, rien ne peut plus aboutir.

Et c'est bien ce que, une fois de plus, nous reprochons à Madame VOLAT, Maire d'ACHERES, et à sa criminelle équipe, car il faut bien finir par appeler un chat, un chat et par taxer de criminelle une équipe de fauteurs de guerre civile.

Nous reviendrons, dans les prochains jours, sur tout ce qui justifie notre indignation et la fureur croissante des nouveaux habitants d'ACHERES.

Car les travailleurs qui ont librement et courageusement construit leurs logements, route de St-Germain, sont désormais des citoyens d'ACHERES. Ils entendent être considérés comme des citoyens à part entière et sont bien décidés à être traités comme tels par la Mairie.

Les conflits qui continuent à les opposer à la Mairie sont malheureusement d'un caractère très technique. Seules, les personnes familiarisées avec les problèmes de ce genre sont à même de comprendre le machiavélisme du Maire et de sa fâcheuse équipe. C'est bien ce qui explique la colère des habitants du Montsouris qui ont l'impression qu'un trop grand nombre de leurs concitoyens, pourtant simples

travailleurs comme eux, rebutés par la complexité des problèmes, fatigués par nos protestations, se contentent de fermer leur porte, leur fenêtre et même leur cœur. Ils font, disent-ils, confiance au Maire et le prient de faire régner la paix et la tranquillité dans la ville, quitte à faire taire les victimes : la paix bourgeoise, en somme.

C'est bien le même drame que celui que nous vivons à l'échelle nationale.

Et ce sont ces mêmes travailleurs qui, aujourd'hui, font grève contre l'Etat patron, contre le Gouvernement, contre de GAULLE, parce que l'Etat, le Gouvernement, de GAULLE trichent, ne tiennent pas leurs engagements, ne veulent même pas les entendre et encore moins discuter avec eux.

Ce sont ces mêmes travailleurs qui, à ACHERES, se conduisent comme de simples électeurs gaullistes, font confiance à Mme VOLAT/de GAULLE... à la Municipalité/POMPIDOU et à un Conseil Municipal/Parlement de "godillots".

.../...

Car, quelle est la différence entre Mme VOLAT et de GAULLE ? Une simple différence de peinture... et surtout d'intelligence. Mais, au fond, Mme VOLAT, toutes proportions gardées, se conduit avec ceux qui ne se soumettent pas à sa vision d'ACHERES LA GRANDE tout comme de GAULLE envers ceux qui n'adhèrent pas à sa vision de la GRANDE FRANCE.

Ce qui aggrave la situation à ACHERES, c'est que si de GAULLE est un Homme de génie, on n'en peut pas dire autant de Mme VOLAT.

Les habitants du quartier du Montsouris se trouvent donc acculés à la même situation qui est celle des salariés en général, et plus spécialement de ceux qui ont, directement ou indirectement, l'Etat pour mauvais patron.- Un mauvais patron qui s'appuie sur l'accord tacite ou l'indifférence d'une majorité de citoyens qui l'ont porté et le maintiennent au pouvoir.

Et de même que les Travailleurs des Services Publics, finalement, n'ont pas d'autres recours que cette forme de grève tournée, qu'on l'avoue ou non, contre le public... finalement vrai patron, vrai responsable, ne serait-ce que par ses votes et sa passivité, de même les nouveaux Achérois du Montsouris sont décidés à appliquer, à ACHERES, une grève du zèle administratif, social et économique d'un

nouveau genre, si satisfaction n'est pas donnée à leurs légitimes exigences.

L'affaire est simple; qu'on en juge :

Dans sa séance du 3 Avril 1967, le Conseil Municipal d'ACHERES, après avoir délibéré sur le rapport de sa commission des finances, accordait, par un vote unanime, la garantie communale en faveur d'un emprunt de F : 660.300.- à contracter par la S.C.I.C. "LES HAUTS TAILLIS D'ACHERES" auprès d'une Compagnie d'Assurances.

Cette délibération a été approuvée par l'autorité préfectorale.

Par un second vote unanime, le Conseil réitérait, le 10 Octobre 1967, la décision précédente, confirmant les pouvoirs donnés, depuis huit mois déjà, à son Maire, de signer tous les documents.

Ce sont ces documents que Mme le Maire s'ingénie à ne pas signer, sous les prétextes les plus fallacieux.

Si ces documents ne sont pas régularisés pour le 15 Décembre, la Société risque la perte de ce prêt ou, dans le moins mauvais des cas, le paiement d'intérêts lourds et inutiles.

En conséquence, la S.C.I.C. "LES HAUTS TAILLIS D'ACHERES" et, avec elle, tous les habitants de l'ensemble du Montsouris et tous les membres de l'A.C.G.I.S. mettent publiquement en demeure Mme le Maire d'ACHERES d'avoir à régulariser et délivrer, pour le 15 Décembre au plus tard, les documents qui permettront à la société de mobiliser son prêt.

Ils demandent à la population de se joindre à eux et de faire toute pression utile sur le Maire et sur son équipe pour atteindre ce résultat.

Si, pour le 16 Décembre 1967, et du fait de l'indifférence générale, les intéressés n'étaient pas mis en possession des documents attendus, ils déclencheraient, à ACHERES, une grève du zèle administratif, social, économique, qu'ils sont décidés à poursuivre aussi longtemps que satisfaction ne leur sera pas donnée et quelles qu'en puissent être les conséquences pour l'administration, pour le commerce local et pour les conditions de vie de leurs concitoyens.

C'est donc à chaque citoyen d'ACHERES de prendre ses responsabilités et de faire pression sur le Maire pour qu'il signe et délivre les documents qui lui sont réclamés en conformité de deux délibérations municipales.

LE TEMPS DE LA NEUTRALITE EST PASSE, PLUS ENCORE CELUI DE L'INDIFFERENCE ! Marcel BARBU

- DERNIERE HEURE -

Au moment de lancer cette édition, nous apprenons qu'une délégation de 13 habitants du quartier du Montsouris se sont rendus en Mairie d'ACHERES, dans la soirée du 12 Décembre, bien décidés à être reçus par Mme VOLAT, généralement invisible.

Madame le Maire, mise dans l'obligation de recevoir la délégation au grand complet, a tenté de justifier l'ensemble de ses manoeuvres par l'ignorance, la maladresse, les erreurs matérielles, la prudence, la méchanceté de l'administration et l'incompétence de l'A.C.G.I.S. etc... Malheureusement, elle s'adressait à 13 citoyens parfaitement au fait de leurs droits comme de leurs devoirs, et bien au courant de leurs affaires et de la marche de leurs dossiers.

Monsieur VOLAT, qui s'était permis de s'immiscer dans le débat, bien que ne faisant partie ni de la délégation, ni de la Municipalité, s'est vu prier de se taire. En une autre occasion, les délégués sont bien décidés à le faire sortir. Ce Monsieur qui distille la haine finit par être un personnage par trop encombrant dans la vie municipale où il usurpe les prérogatives du Maire. On peut, du reste, lui imputer, sans crainte de médire, une bonne part de nos ennuis municipaux. Il faut mettre fin à cette inadmissible équivoque : qui est Maire à ACHERES ?

Mme VOLAT a promis aux délégués de leur donner satisfaction pour le 13 Décembre, à 9 heures.- Sommée d'avoir à produire le registre des P.V. des séances du Conseil Municipal, elle a déclaré ne pouvoir le faire... ne sachant pas où il était (sic).

En fait, nous savons que les délibérations du 10 Octobre n'y étaient pas couchées... ce qui explique que nous n'ayons jamais pu en obtenir les extraits, malgré nos demandes réitérées.

Le mercredi 13, à 9 h. du matin, le Maire faisait remettre au Gérant de la Société "LES HAUTS TAILLIS" les extraits des délibérations du 10 Octobre et les conventions faisant l'objet de la contestation, toutes pièces signées par elle, mais non approuvées par le Préfet... et qui ne risquent pas de l'être car nous avons pu constater, alors, que Mme le Maire avait simplement "oublié" de faire voter par son Conseil les centimes additionnels (provisionnels), faute de quoi il est impossible au Préfet d'approuver la délibération, pas plus que la convention.

Après quoi, il ne restera plus au Maire qu'à invectiver le Préfet, le Gouvernement... puis l'A.C.G.I.S. et finalement Marcel BARBU. Mais à qui Mme VOLAT fera-t-elle croire qu'elle ignore que le vote de tout engagement financier doit être assorti du vote des ressources nécessaires à sa couverture, fût-elle éventuelle ? Nous attendons la suite avec une attentive curiosité.